



CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Centre Communal d'Action Sociale

Vendredi 14 mars 2025 – 18h30

PROCÈS-VERBAL de SÉANCE N°9

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze mars à dix-huit heures trente, la Commission d'Administration du CCAS de LUNERY, régulièrement convoqué s'est réunie en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Lucie CHAMAILLARD, Vice-Présidente du CCAS.

Date de convocation : 10 mars 2025	
Présents	MM – JOLY Syvlain – CHAMAILLARD Lucie – DI NARDO Pascale – FAURE Stéphanie – FAUSSARD Sabrina – Patrick LABED – Sabrina FAUSSARD – PIAT Ilda
Procuration	Mme Gwenaelle LADEIRA à CHAMAILLARD Lucie
Excusée	PICHON Marie-Claude
Vice -Présidente	Mme CHAMAILLARD Lucie
Secrétaire	Mme PIAT Ilda
ORDRE DU JOUR	1 – Délibération jeux d'été 2 – Discussion autour du devis semaine « Bien Vieillir à Lunery – 5 ^{ème} édition » 3 – Questions diverses

Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune lunery.fr : le 17/04/2025

Le quorum ayant été atteint, les membres de la Commission d'Administration peuvent valablement délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

1 – Désignation du secrétaire de séance

A été nommée Mme PIAT Ilda en qualité de secrétaire de séance.

2 – Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 mars 2025

La Commission d'Administration approuve le procès-verbal à l'unanimité des membres présents et membres représentés.

Mme Lucie CHAMAILLARD. Lucie Vice-Présidente donne lecture de l'Ordre du jour et **ouvre la séance à 18h34.**

RAPPEL à tous les membres de la Commission concernant les pouvoirs.

Vous êtes dans l'impossibilité d'assister à une séance ?

- 1) Procédure à suivre pour remettre votre pouvoir : Vous devez obligatoirement prendre contact avec le membre de la Commission qui vous représentera. Il vous confirmera s'il peut recevoir ou pas ce pouvoir. Attention un pouvoir seulement par membre.

3 – CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU DÉROULEMENT DES JEUX D'ÉTÉ EN BERRY

Mme Lucie CHAMAILLARD, Vice-Présidente expose à l'ensemble du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lunery qu'un partenariat a été proposé par le Comité Départemental Olympique et Sportif du Cher d'une semaine allant du 21 juillet 2025 au 25 juillet 2025 et qui concerne les jeunes de 12 ans à 17 ans vivant en milieu rural et ne partant pas en vacances, habitant la commune, l'intercommunalité ou le canton. Les jeunes de 11 ans au moment des jeux d'été qui auront 12 ans en cours d'année sont éligibles. Les inscriptions des jeunes de la commune pourront être considérées comme prioritaires.

Le CCAS de Lunery s'engage à réunir un nombre minimum de 10 à 12 jeunes entre 12 ans et 17 ans sur les 24 places disponibles. Cette opération est mise en place sur le territoire communal, intercommunal ou cantonal.

Le repas du midi est pris en commun (repas froid fourni par les familles).

Le CCAS de Lunery met à disposition, un local sécurisé pour entreposer le matériel ainsi que pour la prise des repas avec un système de réfrigération assurant la bonne conservation des aliments pour les participants qui apportent leur repas.

DIT - pas de transport à disposition, les enfants viendront par leur propre moyen.

DIT que les équipements municipaux utilisés sont assurés par la commune.

Le CCAS de Lunery a désigné deux personnes responsables de l'opération au sein du Conseil d'Administration, présentes durant la semaine retenue. Leurs coordonnées seront notifiées dans la présente convention. En cas d'absence des personnes référentes, la convention sera nulle et non avenue et de ce fait ANNULÉE.

Un compte-rendu pourra être transmis au Comité Départemental Olympique et Sportif du Cher.

Droit à l'image – Le CCAS de Lunery devra s'enquérir du droit auprès des familles pour les jeunes inscrits.

Le coût financier pour le CCAS de Lunery est de 1 100 €. Une délibération doit-être prise afin que le CCAS puisse prendre en charge la facture.

Une évaluation sur le déroulement de l'opération sera procédée avec les deux parties.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS de Lunery à l'unanimité des membres présents,

Approuve l'organisation des jeux d'été sur la commune de Lunery du 21 juillet 2025 au 25 juillet 2025, Mme la Vice-Présidente demande à la Commission d'Administration de se prononcer sur le point suivant : CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU DÉROULEMENT DES JEUX D'ÉTÉ EN BERRY et COÛT FINANCIER		
Vote	Pour	8
	Contre	0
	Abstention	0

Valide le coût financier pour le CCAS de Lunery dont le montant est de 1 100 €,

VALIDE la prise d'une délibération pour assurer le paiement sur le budget CCAS.

DIT qu'une participation financière de 15 € par enfant inscrit pour la semaine sera demandée aux familles. Le CCAS émettra des titres de recette aux familles des participants. Le règlement s'effectuera auprès du Service Gestion Comptable de Bourges – Place Sainte Catherine – 18023 BOURGES CEDEX.

Autorise M. Le Président ou Mme La Vice-Présidente à signer les documents liés au partenariat,

Charge M. Le Président ou Mme la Vice-Présidente de l'exécution de la présente décision.

4 – Discussion autour du devis semaine « Bien Vieillir à Lunery –5^{ème} édition

Discussion

5 – Questions et Informations diverses

Prochaine séance : le lundi 14 avril à 18h30 - Vote des budgets

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **18h55**

La secrétaire de séance,
Ilda PIAT



La Vice-Présidente du CCAS,
Lucie CHAMAILLARD



